

# **Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, garante de l'équilibre des territoires**

association loi 1901

## *Pastoralisme et prédation des loups : des maires s'expriment.*

Nous, élus de montagne ou de zones rurales, ne pouvons rester silencieux devant les arguments exposés par les associations appelant à manifester le 16 janvier à Lyon ou le 17 janvier à Nice contre les mesures gouvernementales autorisant le prélèvement d'un quota de loups en France.

Ces arguments témoignent d'une conception de la vie et de l'aménagement de nos territoires à laquelle nous ne pouvons souscrire en aucune façon. La réalité que nous vivons n'a rien à voir avec ce qu'en décrivent les associations appelant à manifester.

Nous refusons que nos communes deviennent des zones ensauvagées, dont le "dynamisme" devrait venir de la présence d'un tourisme en quête de rencontre avec la "vie naturelle". Le tourisme ne se construit pas autour des villages morts, des sentiers en friche, des paysages obturés par les bois et broussailles.

Nous affirmons avec force la nécessité d'un pastoralisme vivant, indispensable à la qualité et à l'ouverture de nos espaces, au maintien de leur biodiversité, comme aux équilibres sylvicoles.

Nous tenons à réaffirmer fortement que :

- le travail des éleveurs est un pilier incontournable de l'économie de la montagne et de la ruralité, source de produits de proximité et de qualité
- les paysages pastoraux et les produits de l'économie pastorale sont des éléments moteurs de l'économie touristique (alors que la présence des chiens de protection devient une difficulté majeure dans la gestion des activités estivales).

Nous appelons les associations à la plus grande réserve dans leurs assertions :

- Les difficultés qu'engendre la présence du prédateur ne sont pas une spécificité française. En Norvège, en Italie, en Espagne... les témoignages se multiplient, dénonçant le mythe d'une cohabitation réussie.
- Rien ne permet de dire que la conservation de l'espèce soit menacée par les tirs de prélèvement effectués, dont le nombre est de toute façon en deçà de ceux autorisés en connaissance de cause.

Nous déplorons qu'elles ne prennent pas en compte ce que notre expérience d'élus locaux, présents jour après jour dans leurs communes, nous permet de confirmer :

- Le changement de comportement des loups qui contournent les dispositifs de protection et perdent leur crainte de l'homme
- Les difficultés croissantes et généralisées des éleveurs confrontés au loup conduisant à la mise en péril de leur activité, voire à l'abandon des projets d'élevage.
- Le constat de l'inefficacité des mesures de protection mises en œuvre depuis 25 ans.

Nous rappelons l'existence des Motions du Col du Glandon 2014 et 2015, soutenues dans leurs versions initiales par 420 collectivités locales, qui affirment la nécessité d'une réelle régulation du loup comme celle d'une révision de son statut d'espèce strictement protégée.

Le devenir de nos territoires ne peut se décider sans tenir compte de l'avis des personnes qui l'habitent et de ceux qui le font vivre. Nous ne refusons en aucun cas d'en débattre, mais sans préalables partisans qui sont un frein à la recherche de solutions pérennes.

***André Baret,***  
*Maire de Hures-la-Parade (48)*

***Pierre-Yves Bonnivard***  
*Maire de St-Colomban-des-Villardés (73)*

***Antoine Chrysostome***  
*Maire de Corsavy (66)*

***Jacqueline Dupenloup***  
*Maire de St-Alban-des-Villardés (73)*

***Nicolas Jaubert,***  
*Maire de Chateaufort (04)*

***Alain Matheron,***  
*Maire de Lus-la-Croix-Haute (26)*

**USAPR** - Siège social : Mairie – chef lieu – 73130 Saint Colomban des Villards

**Coordinatrice** : Cathy Davoine – [cathy.davoine@nordnet.fr](mailto:cathy.davoine@nordnet.fr) – 06.15.81.84.30